



Lettre

La Famille et l'École

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves / N° 266 / 7 Novembre 2003

ÉDITORIAL

La FCPE s'engage lucidement dans le débat

Un débat sur l'école, quel démocrate ne saurait y souscrire ? La FCPE ne peut que se réjouir de la volonté ainsi exprimée de placer l'école au centre de la réflexion et de l'action publique. Ceci dans la double perspective d'une formation qualifiante pour tous les jeunes et de l'émergence de citoyens responsables et acteurs de France, d'Europe, du Monde du XXI^{ème} siècle. Pour autant, la FCPE ne s'inscrit pas dans la démarche sans exigences. Ce débat doit intégrer la dimension de la formation tout au long de la vie ce qui ne fait que renforcer notre revendication d'une implication de l'ensemble des citoyens et de leurs organisations. En cela, les modalités, l'application des recommandations de la commission nationale Thélot traduiront la volonté ou non de faire vivre la démocratie à propos d'un sujet qui nous concerne tous. L'École comme École de la Nation, objet d'une réflexion collective, doit donc associer sur un pied d'égalité tous les acteurs du pays. Toutes les forces vives ont leur « mot à dire » (organisations de salariés, monde de l'entreprise, associations...). Ainsi la FCPE entend prendre toute sa place. Ceci nous est d'autant plus naturel que la FCPE est dotée d'un outil de référence : son projet éducatif. L'école, en tant que bâtiment

et institution n'est pas le lieu le plus pertinent pour organiser un débat ouvert à l'ensemble des citoyens. Il va de soi que les personnels de l'Éducation nationale et leurs syndicats ont un rôle éminent à jouer... au même rang que le reste des individus et groupes structurant la France. La connaissance du système éducatif qu'ont ces personnels enrichiront les échanges, leur contribution est donc indispensable. Mais, il est essentiel que le débat ne soit pas phagocyté par les seuls experts : l'enjeu est bien l'investissement de tous les citoyens. Outre la forme, les thèmes de réflexion conditionneront la créativité de la démarche. Pour échapper aux approximations et autres idées toutes faites, il est indispensable de faire un bilan de l'existant, à savoir la loi d'orientation de 1989. Ceci est d'autant plus incontournable que la finalité annoncée est le vote d'une nouvelle loi. La FCPE est prêt à apporter sa pierre à l'édifice. Mais, elle pose comme élément non négociable les principes du jeune au centre du système éducatif et de la coéducation. Deux points dont la remise en cause, représenterait un *casus belli*.

Georges Dupon-Lahitte
(Président)
Faride Hamana
(Secrétaire général)

AGENDA

12 novembre 2003

Afin que les débats organisés dans les établissements de chaque académie soient portés à la connaissance de tous (parents, élèves, enseignants, personnels administratifs, élus), les dates seront annoncées sur le site Internet debatnational.education.fr. Pour ce faire, les informations précisant pour chaque réunion, le lieu, le jour, l'heure et les sujets prospectifs qui y seront traités, devront parvenir par courriel au webmaster de la Commission chargée d'organiser le débat national dès qu'ils auront été fixés et au plus tard le 12 novembre.

17 novembre - 17 janvier 2004

Les débats organisés dans les académies consacreront une demi-journée à la discussion sur le diagnostic de l'école, et une demi-journée aux questions prospectives et propositions. La place de ces deux demi-journées dans la semaine relève de la compétence des organisateurs locaux. Pour le ministère de l'Éducation nationale, la concentration des débats sur une semaine ne peut que favoriser la communication locale sur l'avenir de l'école. En tout état de cause, l'ensemble du dispositif devra se dérouler entre le 17 novembre et le 17 janvier 2004 pour respecter la période de réserve qui précède les élections régionales.

Les réponses de la FCPE à sept des questions essentielles

Le débat national sur l'avenir du système éducatif se fera autour de 22 questions.

Certaines sont d'une importance primordiale comme les missions de l'école, la maîtrise des connaissances, le parcours de réussite des élèves.

Réponses de la FCPE.

Quelles doivent être les missions de l'école, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

Pour la FCPE, l'école doit avant tout assurer la transmission d'un socle culturel et d'une culture générale nécessaires à l'intégration nationale, aux progrès de la démocratie. L'Etat doit assurer la scolarisation de tous les enfants et préparer l'insertion professionnelle de tous. Nul ne doit quitter le système éducatif sans qualification. Celui-ci doit donc assurer la réussite de chacun. Cette notion d'obligation de réussite doit s'imposer à tous. Et cette école de la réussite est bien entendu une école réellement gratuite. La FCPE estime que l'élève est au centre du système éducatif. Avec la nécessité, pour l'école, de prendre en compte la diversité des élèves, la variété des aptitudes et des talents. Qu'il souffre d'un handicap ou qu'il rencontre des difficultés d'apprentissage, chaque jeune doit se voir accorder le droit d'être conseillé et encouragé dans ses choix de vie. La FCPE veut une école qui se donne pour mission de permettre à chaque jeune de développer un projet personnel. Il faut donc mettre en œuvre une véritable individualisation de la démarche pédagogique. Mais cette individualisation ne sera possible que s'il y a un véritable travail en équipe

dans le cadre d'une communauté éducative qui pratique un partenariat avec les parents dans une démarche de coéducation. Par ailleurs, l'éducation à la citoyenneté fait partie des missions de l'école. Le futur citoyen, c'est aussi désormais le futur citoyen européen. Se posent donc les questions de la définition des programmes, de l'ouverture des écoles sur l'extérieur et la formation du futur européen.

Quelles connaissances, compétences et règles de comportements de base les élèves doivent-ils maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire ?

Pour la FCPE, la définition des connaissances, compétences et règles de comportement de base devrait figurer clairement dans les programmes des différents niveaux d'enseignement et disciplines. De plus, il faut s'assurer que la palette des savoirs et l'éventail des disciplines définis dans les programmes sont bien adaptés à notre temps. On constate l'absence de questions touchant aux relations sociales (économie, sciences politiques, psychologie ou sociologie par exemple). Une place marginale est donnée à la technologie. Ce travail de mise à jour ne peut être déconnecté d'une réflexion sur la définition de la scolarité obligatoire de notre temps. Ainsi, la remise en cause du collège unique, du collège pour tous, les débats ubiquistes sur les programmes de philosophie, illustrent cette tendance à ne se préoccuper que du contenu. Celui-ci, pour ses défenseurs, n'est pas discutable car immuable héritage de temps glorieux et prestigieux, dont on a du mal à cerner, en sondant le passé, à quoi il correspond. Vouloir que l'école vive dans son temps, réponde aux défis d'une société en mutation afin d'offrir aux jeunes un avenir maîtrisé, libre

et citoyen, nécessite que soient posées les questions sur ce que l'école transmet, non seulement en termes de valeurs mais aussi dans ce que sont les contenus d'enseignement et de formation.

Quelle diversité de voies, de parcours et de réussites proposer aux élèves dans l'enseignement secondaire ?

Pour la FCPE, l'école doit proposer une pluralité de parcours et de voies de réussite. Ainsi, le collège doit être le lieu où tous les choix sont possibles. Et tous les choix ne seront possibles qu'à partir du moment où chaque jeune aura acquis le socle de savoirs et de compétences communs pour pouvoir tous les envisager. Le collège doit être le lieu où le jeune prend le temps, à son rythme, en se trompant, en pouvant revenir en arrière. Un collège sans ruptures, sans fractures et sans barrières, qui permette à l'élève de construire de façon réfléchie et progressive son orientation future. C'est au niveau de l'enseignement secondaire que la transition s'opère : c'est en passant du collège au lycée que l'on quitte la voie unique pour s'engager dans une voie de formation différenciée. Par ailleurs, il ne faut pas opposer culture générale et culture technologique et professionnelle. Ces deux champs de connaissance font partie de la culture générale. Il faut donc les faire découvrir à l'ensemble des élèves et pas seulement à ceux qui sont en difficulté dans un objectif d'orientation par défaut en lycée professionnel.

Comment améliorer la reconnaissance et l'organisation de la voie professionnelle ?

Pour la FCPE, la formation professionnelle concerne les formations sous toutes leurs formes du secondaire au supérieur.

La formation professionnelle ne doit pas être une formation « cul-de-sac ». Il faut créer de véritables filières professionnelles du BEP aux diplômés de l'enseignement supérieur BTS DUT, licences professionnelles, écoles d'ingénieurs. Des passerelles doivent être envisagées afin que le passage d'une formation à une autre ne soit pas pour le jeune le parcours du combattant. La FCPE rejette toute orientation systématique vers des formations manuelles des élèves rencontrant des difficultés dans les pratiques pédagogiques actuelles. Par ailleurs, il n'est pas envisageable de laisser la partie professionnelle de la formation aux seules entreprises.

Faut-il redéfinir les métiers de l'école : enseignement, direction, inspection, ... ?

Pour la FCPE, l'enseignant n'est pas là uniquement pour transmettre des connaissances disciplinaires. Il a un rôle éducatif : il transmet des valeurs et les fait vivre. Donner le goût d'apprendre, construire une capacité d'analyse, d'esprit critique, rendre accessible à tous les nouveaux outils de communication, sont des objectifs incontournables. Tous les enseignants doivent être formés à cette démarche intellectuelle et professionnelle. Par ailleurs, le métier d'enseignant suppose une grande disponibilité pour les élèves, la présence en cours ne suffit pas. Les enseignants devraient assurer la totalité de leur service dans l'établissement et être ainsi plus disponibles pour les élèves. Pour la direction d'établissement, il faut de véritables directeurs chargés de l'exécution de la politique éducative nationale, des décisions du conseil d'administration et garants de la mise en œuvre du projet d'établissement. Pour cela, il faudrait renforcer leur rôle dans l'animation pédagogique. Pour l'école primaire, il est urgent de définir un véritable statut du directeur. Le rôle de l'inspection est à repreciser. Pour pouvoir impulser et encourager des démarches pluri-disciplinaires et évaluer le travail des équipes et l'implication des enseignants,

les inspecteurs pédagogiques du second degré devraient être formés en ce sens.

Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

La FCPE ne remet pas en cause le principe de décentralisation. Mais elle estime qu'on ne peut pas transférer des compétences, donc des charges, aux collectivités sans garantir les ressources. La décentralisation ne peut entraîner une difficulté croissante pour des collectivités locales à assumer leurs missions de service public, le transfert de missions au secteur privé, une plus grande difficulté pour les citoyens à faire valoir leur point de vue et une baisse de la qualité du service public par manque de moyens. Enfin, on ne

peut pas transférer des missions, des personnels sans s'être penché sur le devenir et le contenu de ces missions.

Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?

La FCPE est favorable à l'autonomie des établissements mais à certaines conditions. D'abord éviter des écueils : mise en concurrence des établissements et confiscation du pouvoir par certains personnels de direction. La FCPE propose de faire évoluer la composition des conseils d'administration pour laisser plus de place aux usagers de l'école. Le président devrait être élu par le CA. Cela permettrait de mieux instituer la fonction de directeur responsable par rapport à sa hiérarchie et au CA.

Les 22 questions du débat national

1) Quelles sont les valeurs de l'école républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse ?

2) Quelles doivent être les missions de l'École, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

3) Vers quel type d'égalité l'École doit-elle tendre ?

4) Quelles connaissances, compétences et règles de comportements de base les élèves doivent-ils maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire ?

5) Comment l'École doit-elle s'adapter à la diversité des élèves ?

6) Comment améliorer la reconnaissance et l'organisation de la voie professionnelle ?

7) Faut-il partager autrement l'éducation entre jeunesse et âge adulte et impliquer davantage le monde du travail ?

8) Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

9) Quelles doivent être les fonctions et les modalités de l'évaluation des élèves, de la notation et des examens ?

10) Comment organiser et améliorer l'orientation des élèves ?

11) Comment préparer et organiser l'entrée dans le supérieur ?

12) Comment les parents et les

partenaires extérieurs de l'École peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ?

13) Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

14) Comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladie grave ?

15) Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?

16) Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative, en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?

17) Comment améliorer la qualité de la vie des élèves à l'École ?

18) Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités de l'Etat et des collectivités territoriales ?

19) Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?

20) Faut-il redéfinir les métiers de l'École : l'enseignement, la direction d'établissement, etc ?

21) Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ?

22) Comment l'École doit-elle utiliser au mieux les moyens dont elle dispose ?

Les points forts que la FCPE mettra

La FCPE entend mettre en avant, lors du débat national sur l'avenir du système éducatif, des idées force. Idées comme la place centrale de l'enfant dans l'éducation, la laïcité, la coéducation, l'orientation décidée par l'élève et ses parents, l'évaluation positive.

La place centrale de l'enfant

Placer l'enfant au centre du système éducatif ne signifie pas considérer l'enfant comme un « enfant roi ». Cette exigence implique une pédagogie et un environnement à la hauteur de cette ambition. L'école doit donc offrir des activités pédagogiques diversifiées, avec une synergie entre les disciplines; des rythmes adaptés à l'âge des enfants; des évaluations formatives et constructives; des équipes pédagogiques travaillant pour la réussite de tous. Centrée sur l'enfant et non sur les disciplines enseignées, c'est à l'école de s'adapter aux élèves, et non l'inverse sans perdre de vue le niveau d'exigence. De plus, les enseignants doivent impliquer personnellement chaque élève, en spécifiant avec lui les objectifs à atteindre, les modalités de contrôle et d'évaluation. Ainsi, celui-ci devient acteur de sa propre formation. L'enfant au centre du système éducatif c'est aussi réfléchir sur les rythmes scolaires. Les jeunes travaillent plus que beaucoup d'adultes. Le temps scolaire est concentré sur trop peu de temps. Souvent les emplois du temps sont mal conçus. Il faut donc penser un aménagement de la journée et une année équilibrée. Pour bien apprendre, les élèves ont aussi besoin de conditions de vie favorables, aussi bien dans l'établissement scolaire que dans son environnement. Cela passe donc par des conditions matérielles à respecter : un service public de proximité à taille humaine; une amélioration du cadre de vie; une prise en compte de

l'ergonomie notamment pour le mobilier; une restauration scolaire qui soit un véritable temps éducatif; des transports de qualité; une modernisation des dispositifs de santé.

Les valeurs que doit transmettre l'école de la République

Pour la FCPE l'Education nationale a aussi une mission de socialisation pour que les enfants apprennent la vie en société, construisent leur personnalité et deviennent des citoyens. Il faut préparer l'enfant à travailler en équipe, à développer une intelligence sociale et relationnelle. Autre valeur que doit promouvoir l'école : la laïcité. L'intérêt général et sa traduction concrète, le service public, sont le support de cette laïcité. Le service public d'éducation ne peut exister sans idéal de démocratie, sans égalité des droits des citoyens et des élèves, sans volonté d'émancipation, sans transmission de valeurs. La citoyenneté doit également être une valeur que doit transmettre l'école. C'est par le développement de l'esprit critique, de l'écoute et du sens du respect de l'autre, de l'autonomie, de la solidarité, de la responsabilité que l'école éduque à la citoyenneté.

L'égalité

Pour la FCPE l'école a pour vocation d'être une école de l'égalité : elle doit constituer pour chacun un recours, lui permettant d'échapper à un destin social écrit d'avance. Elle doit donc garantir l'intégration de tous au sein de la communauté nationale. La lutte contre l'inégalité des chances vise à neutraliser autant qu'il est possible les privilèges de naissance et les préjugés. Ainsi, la pratique des classes de niveau hétérogène se fonde sur le constat que les élèves défavorisés sont « tirés vers le haut » par les meilleurs élèves, sans pour autant nuire à la progression de ces derniers. Par ailleurs, parmi les facteurs qui conditionnent la réussite scolaire

des élèves, les plus déterminants sont sans doute la pédagogie du maître et la politique de l'établissement. Or, les élèves défavorisés ne sont pas toujours devant les meilleurs enseignants et dans les meilleurs établissements. Le souci d'égalité passe également par une aide matérielle et financière à la scolarité pour les familles défavorisées. Dans une période marquée par les difficultés économiques et sociales grandissantes, la gratuité est plus que jamais l'une des conditions de l'égalité des chances.

Pédagogie différenciée et interdisciplinarité

Pour la FCPE, si l'on veut donner du sens à l'école pour tous les élèves, il faut sortir de la logique de l'empilement des connaissances sans lien apparent entre elles. Il faut donc établir des liens entre les disciplines, pratiquer l'interdisciplinarité. Ainsi, le groupe d'experts chargé de la relecture des programmes souligne dans son dernier rapport qu'amener « les élèves du collège à maîtriser la langue n'est pas du seul ressort du professeur de français. Il est de la responsabilité de tous les enseignants d'y contribuer ». La FCPE estime qu'il faut maintenir et développer les travaux personnels encadrés (TPE) en lycées et les IDD (itinéraires de découverte, en collège).

Orientation

La FCPE estime que la décision d'orientation doit, comme partout en Europe, revenir in fine à l'élève et à sa famille. L'orientation doit être conçue comme un processus continu et positif, qui responsabilise les jeunes et les parents. Ces derniers ont, en effet, un rôle à jouer. Il est important qu'ils soient clairement informés des pratiques d'évaluation, des enjeux de telle ou telle filière. Le conseil de classe doit retrouver son rôle de conseil. Cela suppose notamment une formation des enseignants à la réalité du monde professionnel, à l'écoute des jeunes, au respect

en avant dans le débat

de leurs goûts et de leurs aptitudes. Cela suppose aussi une implication des conseillers d'orientation qui soient disponibles pour l'écoute des élèves. Les délégués parents doivent être formés. Quoi qu'il en soit il faut accroître la marge de liberté des élèves et des familles dans les procédures d'orientation. Cette marge de liberté devrait s'accompagner d'une véritable éducation à l'orientation avec notamment la possibilité pour les collégiens de découvrir l'offre de formation qui se présente à eux.

L'évaluation

La FCPE se prononce pour une évaluation positive, qui stimule la motivation de l'élève et favorise l'auto-évaluation, en intégrant les notions de progrès et de compétences transversales. L'amélioration des pratiques d'évaluation nécessite une définition claire des compétences à acquérir et des contenus d'enseignement correspondants, et leur connaissance par tous. Par ailleurs, concernant les diplômes on ne doit plus se limiter à la notation de savoirs académiques par des épreuves ponctuelles, mais prendre en compte l'intégralité du travail et des compétences des candidats. En clair : introduire le contrôle continu.

La coéducation

Les parents sont les premiers acteurs de la coéducation. Contrairement à certaines affirmations, les familles ne démissionnent pas, même celles dont les enfants connaissent les difficultés scolaires les plus aiguës. Les sociologues ont montré, au contraire, à quel point elles se mobilisent pour trouver des solutions et des alternatives aux problèmes vécus par leur enfant. La FCPE demande, pour favoriser la coéducation, l'élaboration dans les établissements d'un programme annuel ou pluriannuel d'information des familles sur la scolarité, les méthodes pédagogiques,

l'orientation. Elle demande aussi des réunions d'information, espaces de dialogue parents-personnels de l'éducation. L'amélioration du système éducatif ne pourra s'opérer sans la participation active des parents. Aussi, la FCPE demande la création d'un véritable statut de délégué parent afin que les parents puissent accomplir dans des conditions normales, les mandats qui leur sont confiés par la voie élective dans les établissements ou par la voie représentative dans les organismes officiels où ils siègent au titre de leur fédération.

La scolarité obligatoire

Pour la FCPE le système éducatif a le devoir de réussir à faire acquérir à chaque jeune un socle commun de connaissances et de compétences. Tout commence à l'école maternelle. Il faut la développer pour lui permettre

d'offrir à chaque enfant toutes les conditions de la réussite. L'entrée à l'école maternelle est une étape essentielle pour la réussite scolaire. Retarder cette entrée c'est accroître les inégalités; c'est refuser à un grand nombre d'enfants les conditions d'une socialisation réussie. L'accueil des enfants de 2 ans doit être possible. Il exige un effort de création d'unités éducatives à effectif réduit. Le collège est également une étape importante. Il est le prolongement de l'école primaire. Il nécessite des moyens appropriés et une formation des personnels pour adaptation pédagogique à la diversité des publics. Le collège devrait prévoir une organisation pédagogique par cycles, permettant de prendre en compte les rythmes d'acquisition de chaque jeune et un parcours individualisé jusqu'à la fin de la troisième.

La FCPE dans le débat

La FCPE a décidé avec la Ligue de l'enseignement et l'association « Education et Devenir » de lancer un débat citoyen sur l'école dans les départements. Il s'agit d'associer le plus grand nombre et d'éviter que ce débat sur l'école ne soit une fois de plus confisqué par les experts et le monde de l'enseignement. La FCPE, la Ligue de l'enseignement et « Education et Devenir » entendent réaffirmer la nécessité d'œuvrer à une véritable démocratisation du système éducatif qui s'appuie sur une réflexion authentique et mobilise largement les citoyens. Pour être efficaces et productifs, ces débats auront pour cadre de référence et de cohérence la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, l'évaluation de sa mise en application et les principes et positions défendus par les trois organisations. Ces dernières ont défini des thèmes qui leur paraissent importants :

- **L'élève au centre du système éducatif;**
- **les missions de l'école, les contenus, les programmes;**
- **les valeurs à transmettre par l'école : lesquelles et comment ?**
- **le fonctionnement démocratique de l'école;**
- **Ecole de la République et territoires;**
- **l'école face aux inégalités socio-culturelles...**

Pour préparer et nourrir les débats, les ressources régionales (universités, IUFM, réseaux d'acteurs éducatifs...) pourront être mobilisées. Ces débats doivent être ouverts à la diversité des acteurs : parents, associations, lycéens, étudiants, personnels de l'Education nationale, organisations syndicales et patronales, acteurs économiques et sociaux. En ce qui concerne le niveau national, les trois organisations ont sollicité des personnalités qualifiées pour accompagner cette initiative. Des débats sont déjà programmés dans plusieurs départements.

L'incontournable loi de 1989

La loi d'orientation du 10 juillet 1989 a instauré des principes qui constituent un socle qu'il ne faudrait pas démolir. Le débat national ne doit pas ignorer les fondements de cette loi. Au contraire, il y a là une base pour nourrir les discussions.

La loi d'orientation sur l'éducation ne doit pas être jetée aux orties sous prétexte de débat national et de nouvelles orientations à mettre en œuvre. Au contraire, cette loi constitue une excellente base pour approfondir des points qui vont dans le bon sens.

Quatre inflexions primordiales

La loi d'orientation de 1989 met en évidence quatre inflexions importantes. D'abord la centration sur l'élève, l'individualisation de la formation. Ce qui suppose une adaptation des rythmes scolaires précis, une aide spécialisée, une redéfinition des contenus, la mise en place de cycles et de droits spécifiques. Deuxième point clé : le rôle primordial qui est dévolu à l'établissement, lieu de travail et de vie, et qui n'est plus seulement un bâtiment d'accueil qui serait soumis à des contraintes venues d'en haut. Le troisième axe privilégié porte sur l'obligation de résultat qui est liée à l'élaboration, à la mise en œuvre d'un véritable projet éducatif. Ce qui implique des moyens, des dotations suffisantes, le développement de la contractualisation. Quatrième axe : le recours plus massif à un partenariat diversifié, sans empiétement, et dans le respect des identités des uns et des autres.

Le rôle clarificateur de la loi

La loi d'orientation joue un rôle clarificateur qui permet d'illustrer ou d'identifier une politique. Plusieurs

mots clé apparaissent, plusieurs registres sont mobilisés. Par exemple, la logique de la demande avec des besoins, des attentes, des parcours profilés, la logique du service public qui repose sur l'intérêt commun, la communauté, la solidarité, la logique de la décentralisation avec des mots comme responsabilisation, développement local, mission de proximité. Et enfin, une logique de coopération qui repose sur la négociation, le contrat, ou la participation. Il y a aussi des principes socio-politiques qui régissent l'accompagnement de ce qui a été mis en avant dans les fonctions assignées à l'école. Par exemple, la responsabilisation, la citoyenneté. Il y a aussi de grandes options retenues : autonomie, contractualisation, ouverture sur les collectivités locales.

Et puis des règles d'organisation et de fonctionnement, en particulier sur les contenus et les programmes.

Le droit à l'éducation

La loi d'orientation de 1989 affirme que « tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande ». Elle souligne que l'accueil des enfants de deux ans « est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne ». L'article 3 déclare que « la Nation se fixe comme objectif de conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'études professionnelles et 80 % au niveau du baccalauréat. »

L'organisation de la scolarité

La loi stipule que « la scolarité est organisée en cycles pour lesquels sont définis des objectifs et de programmes

nationaux de formation comportant une progression annuelle ainsi que des critères d'évaluation ». Elle affirme que pour assurer l'égalité et la réussite des élèves, l'enseignement est adapté à leur diversité pour une continuité éducative au cours de chaque cycle et tout au long de la scolarité.

Droits et obligations

La loi d'orientation précise les droits et obligations des élèves et des parents. Pour les élèves, le texte affirme qu'elles « consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études. Elles incluent l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et la vie collective des établissements. » Dans les collèges et les lycées les élèves disposent de « la liberté d'information et de la liberté d'expression ».

Concernant les parents, la loi précise qu'ils sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque établissement. La loi affirme que « les parents d'élèves participent par leurs représentants aux conseils d'école, aux conseils d'administration des lycées et collèges et aux conseils de classe ». Le texte indique par ailleurs que « l'Etat apporte une aide à la formation des représentants des parents d'élèves appartenant à des fédérations de parents d'élèves représentées au Conseil supérieur de l'éducation. »

Les personnels

La loi souligne que les enseignants travaillent au sein d'équipes pédagogiques. Ils doivent « apporter une aide au travail personnel des élèves et en assurer le suivi. » Ils les conseillent dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation.

Le diagnostic du Haut conseil

Le diagnostic du Haut conseil de l'évaluation de l'école sur le système scolaire français est un véritable outil de réflexion. Les thèmes recensés et les constats établis permettent de nourrir des discussions dans le cadre du débat national.

Le diagnostic du Haut conseil de l'évaluation de l'école sera mis à la disposition de chacun pour alimenter la réflexion lors des débats qui seront organisés dans les établissements.

Sorties sans qualification

Le Haut conseil relève que les sorties sans qualification n'ont pas été totalement supprimées. Elles représentent encore 7 à 8 % d'une génération soit près de 60 000 élèves. Elles concernent très majoritairement des jeunes issus de milieux très défavorisés. Pour le Haut conseil « tout être mis en œuvre pour réduire ce chiffre et l'objectif de la loi d'orientation de 1989 maintenu ».

Baccalauréat

Le Haut conseil souligne que la nature du baccalauréat obtenu n'est pas identique selon l'origine sociale. Pour les enfants de cadres supérieurs, la répartition par génération entre les trois types de baccalauréats, général, technologique et professionnel, est respectivement de 71 %, 12 % et 4 %, alors que cette répartition pour les enfants d'ouvriers est de 16 %, 16 % et 13 %. Le Haut conseil affirme que « ces différences très sensibles ont bien évidemment des conséquences lourdes en termes d'insertion mais surtout de poursuite d'études supérieures ».

Niveaux de qualification

Le Haut conseil souligne la nécessité d'augmenter les sorties avec un diplôme d'enseignement supérieur. Selon lui, la plupart des scénarii conduisent à estimer à 70 % d'une génération la population de bacheliers

nécessaires pour l'année 2010 (contre 61 % aujourd'hui) et à 45 % d'une génération celle des diplômés de l'enseignement supérieur (contre 38% aujourd'hui).

L'école primaire

Le Haut conseil propose d'évaluer la politique des cycles et d'expérimenter des mesures qui devraient intéresser notamment l'ensemble du cycle II, depuis la grande section de maternelle jusqu'au CE1, et non pas le seul CP. Ces mesures ne devraient pas se limiter à l'affectation de moyens, mais envisager des actions touchant à l'organisation des apprentissages et à leur progression. Cela suppose que les progressions et les objectifs de chaque cycle de l'école soient parfaitement définis en liaison avec la poursuite des apprentissages au collège.

Le collège

« Le caractère unique du collège, entendu au sens où tous les élèves le fréquentent et ne s'orientent dans une voie de formation générale, technologique ou professionnelle qu'à l'issue de cette fréquentation, constitue un point fort de notre système éducatif et doit être maintenu. » Tel est l'avis du Haut conseil. Il relève par ailleurs que la rupture est « très forte » entre l'école primaire et le collège. Concernant les objectifs du collège, le Haut conseil souligne que la société française doit dire « clairement » ce qu'elle attend. « Le degré d'atteinte de ces objectifs doit être certifié, pour attester de ce que sait chaque élève en fin de scolarité obligatoire, pour l'aider à s'orienter vers une formation qualifiante, et pour contribuer à l'évaluation de chaque collège », estime le Haut conseil.

Le lycée

Concernant la voie générale, le Haut conseil constate qu'elle connaît « un retrait très préoccupant qui ne peut

être accepté. » De plus, la série L connaît les plus grandes difficultés. Pour le Haut conseil cette évolution « n'est pas acceptable, tant du point de vue des élèves que de ceux du pays. Une réflexion urgente s'impose... » Concernant la voie technologique, le Haut conseil remarque que la série STT « connaît une évolution excessive ». « A l'évidence, note le Haut conseil, l'orientation vers cette voie est moins dictée par un choix des élèves que par des considérations qui laissent à penser que l'on confie implicitement à cette série, la mission de servir d'appoint pour atteindre des objectifs quantitatifs. » A propos de la voie professionnelle, les experts relèvent qu'avec à peine 50 % des titulaires d'un BEP accueillis, soit dans un baccalauréat technologique, soit dans un baccalauréat professionnel, on maintient un taux de sortie trop élevé au niveau BEP. Il est donc nécessaire « d'assurer un meilleur accès au niveau baccalauréat pour les titulaires d'un diplôme de niveau V. » Pour le Haut conseil, « les sorties à ce niveau, qui devrait être le niveau minimum de qualification obtenu en formation initiale, apprentissage compris, ne devraient pas, à ce terme, excéder 20 % d'une génération, les sorties de niveau inférieur étant, elles, réduites à zéro. »

Les personnels

Le Haut conseil note qu'il faut « ouvrir une réflexion sur l'évolution des métiers de l'enseignement, en prenant en compte l'évolution de la société. » Il faut donc préciser « les contours et les modes d'exercice des fonctions enseignantes, comme des fonctions des autres personnels, aux différents niveaux du système éducatif. » Le Haut conseil souligne que près d'un enseignant sur deux, en poste actuellement, n'a pas bénéficié d'une véritable formation initiale, « ce qui est le résultat d'un recours excessif à la précarité, plutôt qu'à une véritable programmation des recrutements. »

Organisation et animation

Le ministère de l'Éducation nationale a précisé dans une circulaire publiée au BO n° 39 du 23 octobre 2003 les modalités d'organisation et de déroulement du débat national. Revue des points essentiels.

L'organisation générale

La Commission du débat national sur l'avenir de l'école, présidée par Claude Thélot, a été chargée d'animer des débats ouverts à tous ceux que l'école intéresse. Les uns seront organisés dans le cadre de l'arrondissement à l'initiative des préfets et sous-préfets en lien avec les inspecteurs d'académie. Les autres se dérouleront dans les établissements scolaires et les circonscriptions du premier degré d'enseignement. Dans tous ces lieux de débats, l'objectif, selon le ministère de l'Éducation nationale, est « d'associer à la réflexion un maximum de personnes. » Il n'est donc pas souhaité, pour le ministère, « de débats purement internes au système éducatif ou réservés aux acteurs du système, même si ces derniers auront davantage l'occasion de s'exprimer dans les établissements que dans les arrondissements. » Dans chaque lieu de débat un animateur choisira préalablement parmi les 22 questions de la Commission nationale celles qui seront proposées à la réflexion qu'il animera. Après le débat, une brève synthèse des travaux de la réunion sera rédigée (huit pages au maximum). Elle devra proposer trois priorités pour l'école. Les synthèses seront remontées à la Commission nationale, 10 jours ouvrables après la réunion, sous forme d'un fichier joint à un formulaire à remplir en ligne.

Dans le premier degré

Il n'y aura pas de débat au niveau de chaque école. Les inspecteurs de l'Éducation nationale organiseront dans leur circonscription des regroupements « d'une taille et d'une configuration spatiale raisonnable », selon le ministère. Ils veilleront à mettre à la disposition des participants au débat les documents servant de base à la réflexion. Ils seront également chargés de choisir l'animateur pour chaque lieu de débat. Ils assureront la même organisation pour les écoles privées sous contrat d'association.

Dans les collèges et lycées

Dans le second degré, le lieu du débat est l'établissement scolaire. Les chefs d'établissement organiseront deux

demi-journées de consultation.

La place de ces deux temps de réflexion dans la semaine sera soumise à l'avis du conseil d'administration réuni au début du mois de novembre. Les enseignants devront communiquer les informations à leurs élèves de telle sorte que les parents soient informés. Plusieurs ateliers pourront être mis en place dans des classes des établissements parallèlement au débat. L'animateur déterminera les sujets retenus pour chaque atelier en couvrant le plus largement possible l'ensemble des 22 questions posées par la Commission nationale. Les établissements privés sous contrat d'association, les établissements agricoles et les centres de formation d'apprentis organiseront les mêmes débats en leur sein.

Les outils du débat

- **A côté des débats organisés localement, le site www.debatnational.education.fr recueille toutes les contributions spontanées et propose des forums de discussion.**
- **La FCPE donnera sur son site des informations sur le débat. De plus, ce numéro spécial de La Lettre la Famille et l'École pourra être consulté et imprimé.**
- **On peut également consulter des écrits et des analyses de la FCPE : Le projet éducatif de la FCPE, adopté en 1997 et réédité en 2002; La Charte de la gratuité; « Quel enseignement, pour quels savoirs, pour quel citoyen et pour quelle société ? » colloque organisé par la FCPE, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2002, Cahier la Famille et l'École n°49, mars 2003; « L'enfant : la vraie question de l'école », colloque de la FCPE des 19 et 20 octobre 2001, Cahier la Famille et l'École n°46,**

mai 2002.

- **Manifeste pour un débat public sur l'école, coll. Ecole et société, éditions La Découverte, 2002.**
- **« Collège : un socle commun ? », Manifeste pour un débat public sur l'école, note hors-série n°2, mai 2003.**
- **« Ecole qui décide de quoi ? », Manifeste pour un débat public sur l'école, note hors-série n°1, janvier 2003.**
- **« 20 facettes du système éducatif », René La Borderie, coll. Les repères pédagogiques, Nathan, 1994.**
- **« Comment réformer l'école ? », actes de la journée d'études du 15 janvier 2001, Education et Devenir, Hachette éducation, 2001.**
- **« Peut-on encore sauver l'école ? », Didier Dacunha-Castelle, Flammarion, 2000.**
- **« Pourquoi changer l'école ? », éditions Textuel, 1999.**